COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL
Déposé le : 29 AVRIL 2015
No. : CET-072
Secrétaire :

SAISIR NOTRE FORCE ÉCONOMIQUE

GUIDE DE DISCUSSION
TOURNÉE ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS
AUTOMNE 2014 - HIVER 2015

Québec

GUIDE DE DISCUSSION

Entreprises Québec

Un guichet et un dossier uniques pour faciliter
les rapports des entreprises avec l'État

Tournée économique des régions du ministre délégué
aux Petites et Moyennes Entreprises,
à l'Allègement réglementaire
et au Développement économique régional

Automne 2014 - Hiver 2015

MOT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ

Lors de l'assermentation du Conseil des ministres, le premier ministre a accordé une importance particulière à la réduction du fardeau engendré par la réglementation et les formalités administratives, particulièrement celles relatives aux PME. À cette occasion, il m'a confié la responsabilité d'aplanir les difficultés rencontrées par les entreprises dans leur relation avec l'appareil gouvernemental.

Conséquemment, lors du discours sur le budget 2014-2015, notre gouvernement a annoncé la mise en place d'un comité permanent de suivi de l'allègement réglementaire de même que la création d'Entreprises Québec, qui vise à offrir un accompagnement personnalisé aux entreprises sous la forme d'un guichet unique regroupant l'ensemble des services gouvernementaux.

Pour y parvenir, je considère qu'il est essentiel d'être à l'écoute de nos entrepreneurs et de nos partenaires. C'est donc dans cette optique que je sillonnerai les régions du Québec pour mieux cerner les problématiques auxquelles elles sont confrontées au quotidien. Nous pourrons ainsi proposer des solutions s'inspirant de leur réalité et de leurs besoins réels.

Cette tournée économique constituera également une occasion de solliciter le savoir-faire de nos partenaires régionaux et les forces vives de nos PME afin de créer une véritable synergie entrepreneuriale sur le terrain, au bénéfice de notre économie.

Le ministre délégué
aux Petites et Moyennes Entreprises,
à l'Allègement réglementaire
et au Développement économique régional,

Jean-Denis Girard

OBJET DU GUIDE DE DISCUSSION

Au cours de l'automne 2014, le ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional entamera une tournée des régions du Québec afin de prendre en compte les préoccupations des entrepreneurs et des partenaires économiques locaux et régionaux concernant l'amélioration du climat d'affaires.

Ce guide a pour objectif d'orienter les discussions de ces entrepreneurs et partenaires régionaux au cours de la tournée. Il comprend quelques thèmes principaux au sein desquels sont abordées des questions qui permettront des échanges avec les intervenants directement sollicités dans le cadre de la mise en œuvre d'Entreprises Québec.

Il offre également l'occasion à tous les entrepreneurs québécois d'émettre leur avis par l'intermédiaire du site Web du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, et ce, dans le but d'améliorer l'aide et l'accompagnement qui leur sont offerts par le gouvernement.

GUICHET ET DOSSIER UNIQUES : ENTREPRISES QUÉBEC

Grâce à l'évolution des services en ligne et des sites Web, les entreprises ont maintenant accès à une quantité importante de renseignements concernant les différents programmes et services offerts par le gouvernement ainsi que la possibilité d'effectuer certaines transactions avec ce dernier.

Toutefois, pour avoir accès à cette aide, les entreprises doivent parfois répéter les démarches et fournir les mêmes renseignements à différents ministères et organismes.

Afin d'apporter un meilleur soutien aux entrepreneurs, le gouvernement a annoncé, lors du discours sur le budget 2014-2015, son intention d'instaurer un guichet unique qui regroupera l'ensemble des services aux entreprises sous une même bannière, Entreprises Québec.

Cette bannière serait mise en place en considérant les besoins de l'entrepreneur, peu importe l'envergure ou le stade de développement de son entreprise, et en lui offrant un accès unique et simplifié à l'appareil gouvernemental ainsi qu'à ses services. Elle regrouperait en un seul point d'accès les services administratifs de première ligne et les services de référencement et d'accompagnement offerts aux entreprises, et ce, selon les objectifs suivants :

- offrir des services de référencement et d'accompagnement efficaces, accessibles et reconnus grâce auxquels les entrepreneurs seront pris en charge de façon personnalisée;

- établir un partenariat solide avec les entreprises et leur présenter une offre de service mieux intégrée et concertée par l'intermédiaire des principaux partenaires d'aide au développement déployés sur le terrain;

- prévoir la mise en place progressive d'un dossier unique pour les entreprises dans la perspective de la mise en œuvre des recommandations du rapport Audet.

Plusieurs partenaires locaux et régionaux, tels que les directions régionales du Ministère, les centres locaux de développement, Investissement Québec, Femmessor, les organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX) et les chambres de commerce, sont actifs sur le terrain afin d'appuyer les entreprises à tous les stades de leur développement. Un service Web et téléphonique est également offert par l'intermédiaire du portail Entreprises et de la ligne téléphonique de Services Québec.

Par ailleurs, l'accompagnement et le soutien offerts par le gouvernement aux entreprises devraient être adaptés à leur stade de développement, du démarrage à la croissance, en passant par le transfert.

- À votre avis, quels devraient être le soutien et l'accompagnement offerts aux entrepreneurs lors du processus de démarrage de l'entreprise?

- Quels sont les besoins des entreprises, notamment en matière d'innovation, d'exportation, de commercialisation et de main-d'œuvre, durant leur phase de croissance, et comment le gouvernement pourrait-il les soutenir lors de cette étape clé?

Le processus de transmission de l'entreprise constitue une étape importante dans l'évolution d'une entreprise et dans la vie d'un entrepreneur. Certaines régions disposent d'un centre de transfert d'entreprises afin d'augmenter son taux de réussite.

- Quels services d'accompagnement ou mesures le gouvernement devrait-il offrir aux cédants et repreneurs d'entreprises pour augmenter le taux de réussite de ces transferts?

- En vue de favoriser le développement de l'entreprise, quels sont les services gouvernementaux relatifs à la main-d'œuvre, à l'environnement, à l'exportation, à l'innovation, au revenu ou autre pour lesquels un accompagnement personnalisé serait le plus souhaitable?

AMÉLIORATION DU CLIMAT D'AFFAIRES

En 2011, le gouvernement mettait sur pied le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative afin de réduire le fardeau imposé aux entreprises, particulièrement aux PME, par la réglementation et les formalités administratives.

Les travaux de ce groupe de travail ont mené à 63 recommandations. Celles-ci visent essentiellement la mise en place au Québec d'un climat d'affaires encore plus compétitif.

Afin d'assurer la mise en œuvre des recommandations du rapport publié par le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative, et d'alléger le fardeau administratif des entrepreneurs, le gouvernement a annoncé, lors du discours sur le budget 2014-2015, la mise en place d'un comité permanent de suivi de l'allègement réglementaire.

Bien que la réglementation soit essentielle pour que l'État puisse assumer sa mission, elle peut parfois occasionner des délais indus et des coûts supplémentaires. Conséquemment, le fardeau administratif peut nuire à la compétitivité des entreprises. Il est donc essentiel que la réglementation en vigueur soit efficace en vue d'offrir un environnement d'affaires adéquat et ainsi favoriser la création d'entreprises et leur croissance.

- Si vous aviez à faire des recommandations au comité permanent de suivi de l'allègement réglementaire, dans quels ministères ou organismes serait-il nécessaire d'intervenir en priorité selon vous pour réduire le fardeau réglementaire et administratif? (Par exemple : CSST, Revenu Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, etc.)

- De quelle façon le gouvernement pourrait-il accompagner les entreprises dans ces démarches d'allègement réglementaire et administratif? Quels services devrait-il offrir?

CONCLUSION

Le gouvernement désire créer un climat d'affaires propice à la compétitivité des entreprises en instaurant un guichet, un dossier et un chargé de projet uniques à leur intention et en allégeant la réglementation imposée à celles-ci. Un État accompagnateur et partenaire du développement des entreprises est au cœur de cette réflexion.

- Pour conclure, quelle est votre vision d'un accompagnement gouvernemental plus efficace pour la croissance des entreprises?

Économie,
Innovation
et Exportations
Québec